

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR.**  
 Par an... 30 fr.  
 Six mois... 16  
 Trois mois... 9  
**Poste:**  
 Par an... 35 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.  
 Réclames... 30  
 Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 3, place de la Bourse.

On s'abonne:  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 19 AOÛT

## Chronique générale.

LES DÉROIES DE M. ALLAIN-TARGÉ.

Un journal a raconté comment M. Allain-Targé avait transformé en banquet la réunion électorale projetée par le comité du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont le ministre de l'intérieur est député.

Mais ce journal n'a point expliqué les motifs de l'ajournement de ce banquet. Nous allons réparer cette lacune.

Il y a déjà longtemps que le ministre de l'intérieur reçoit, pour la première fois, les membres de son comité qui vinrent lui demander de se rendre à une réunion publique pour y exposer sa conduite comme député, et ses actes comme ministre. M. Allain-Targé répondit qu'il n'était aux ordres de personne et qu'il rendrait compte de son mandat quand cela lui plairait.

Les délégués se retirèrent mécontents, et, dans une réunion privée, on déclara M. Allain-Targé déchu de son mandat.

Depuis, l'honorable ministre, sentant que l'heure approchait, fit mander un sieur Tinot, membre dévoué de son ancien comité, et le chargea d'organiser un banquet de 500 couverts à Saint-Mandé, et de venir l'y inviter. Le sieur Tinot soumit l'idée comme sienne. Il y rencontra d'abord une vive opposition, mais rallia finalement un assez grand nombre d'adhérents pour organiser le banquet.

Il vint annoncer au ministre que tout était prêt. La solennité était fixée au 16 août.

M. Allain-Targé prépara un discours des plus acerbes contre la politique de M. Jules Ferry, quand on vint lui annoncer que tout était rompu... Des membres du comité avaient découvert que le sieur Tinot, agent de propagande électorale, était failli et privé par conséquent de ses droits électoraux. On exclut d'abord du comité; on décida en

suite qu'on ne se rendrait pas au banquet préparé par un tel organisateur.

M. Allain-Targé, informé de cette décision, a chargé un autre partisan dévoué d'organiser un banquet.

Quand et où aura-t-il lieu? Nul ne le sait d'abord, puis il faudra recueillir des adhésions, or le bruit court que les électeurs du XIX<sup>e</sup> arrondissement sont de plus en plus mal disposés à l'égard de leur député.

\* \* \*

A L'AMBASSADE D'ANGLETERRE.

L'*Intransigeant* a publié, à l'adresse des membres du gouvernement anglais, qu'il appelle « les assassins d'Olivier Pain », un article d'une extrême violence, qui, après de grossières injures à l'adresse de la reine d'Angleterre et du prince de Galles, se termine ainsi par un appel à l'assassinat:

« Si le ministère Brissou refusait d'exiger cette réparation, nous nous arrangerons pour l'obtenir nous-mêmes. »

« C'est à lord Lyons que nous demandons compte du forfait commis par ceux qui l'ont délégué chez nous. A partir d'aujourd'hui il est notre otage: qu'il le sache! »

« Sa vieille peau est le gage de la satisfaction qui nous est due et que nous poursuivons jusqu'à ce qu'elle nous ait été donnée dans toute sa plénitude. »

Le prince de Galles vient souvent en France...

L'occasion pourra donc se trouver, pour les amis d'Olivier Pain, de régler directement avec le futur roi d'Angleterre le compte sanglant dont la liquidation semblerait trop difficile à celui qui se croit le futur président de notre République!

Il se peut que la mort d'Olivier Pain, si son meurtre est établi, doive faire l'objet de représentations diplomatiques, à fin de réparation; mais il faut avouer aussi que ses amis de l'*Intransigeant* ont une triste manière de le défendre.

Hier, on a craint que ces provocations ne produisissent un mouvement contre l'ambassade de Londres à Paris, aussi les portes

de l'ambassade sont-elles restées fermées tout le jour.

Un service d'ordre a été organisé par les soins de la préfecture de police, en vue d'une manifestation.

\* \* \*

Le *Bayard*, nous l'avons déjà dit, fait escale à Bône. Il paraît que cette mesure a été prise, parce qu'une épidémie de typhus se serait déclarée parmi les hommes de l'équipage, et que c'est par mesure de précaution que le *Bayard* aurait fait une quarantaine à Bône avant d'arriver à Toulon.

L'escadre d'évolution, qui était partie à la rencontre du corps de l'amiral Courbet, est rentrée aujourd'hui à Toulon et mouillera aux îles d'Hyères, jusqu'à l'arrivée du *Bayard*.

\* \* \*

Le ministère de la guerre se trouve dans le plus grand embarras pour constituer les cadres des régiments tonkinois et annamites. Les officiers font défaut, les régiments de France ne sauraient plus en fournir.

Dans ces conditions, on fait appel aux officiers retraités et une circulaire ministérielle annonce qu'ils seront admis au même titre que les officiers en activité et avec une solde égale.

Voilà pourtant où nous réduisent les coupables et imprudentes équipées de M. Ferry.

\* \* \*

L'*Océan* de Brest publie, à propos de M<sup>r</sup> Freppel et de la loi sur les incompatibilités, un remarquable article de son directeur, M. Chavanon. Nous y lisons:

« Si la défunte Chambre ne mérite guère nos félicitations pour ce qu'elle a fait depuis quatre ans, elle a droit à quelques éloges pour ce qu'elle n'a pas fait, ou pour ce qu'elle a fait si mal, que l'acte vaut une omission. »

« Depuis longtemps, traînait sur le tapis parlementaire un projet de loi, qu'inspiraient des sentiments de rancune et de mesquine jalousie: le projet sur les incompatibilités parlementaires, œuvre de l'initiative

de la majorité, dirigée surtout contre l'éminent député de la troisième circonscription, M<sup>r</sup> Freppel, dont l'éloquence vengeresse importune les persécuteurs.

« Cette majorité, hypocrite et sournoise autant que lâche, n'avait pas osé élaborer son projet de loi contre l'unique personnalité de l'évêque-député. Pour mieux en dissimuler la trame, elle voulait lui donner des compaguons d'infortune et l'ensevelir avec d'autres victimes dans le même linceul. »

« Ce calcul, perfide et raffiné, a sauvé notre illustre et cher député... »

« Le projet, demeuré en route, est désormais caduc. D'après la jurisprudence parlementaire, les lois émanées de l'initiative de la Chambre qui n'ont pas abouti avant la fin de la législature, deviennent caduques. »

« Le projet de loi sur les incompatibilités est bel et bien enterré, la mine a fait long feu! Nous aurons l'immense satisfaction de voir, très-légitimement et sans la moindre équivoque possible, figurer le nom de M<sup>r</sup> Freppel en tête de la liste législative du Finistère. »

« Nous serions presque tentés de voter à la Chambre des félicitations posthumes, pour cette heureuse maladresse parlementaire *in extremis*. »

« Electeurs du Finistère, préparez-vous à soutenir avec une virile énergie la liste en tête de laquelle brillera pour vous servir de guide, comme l'étoile polaire au navigateur, l'illustre nom de cet orateur incomparable, de ce grand patriote, fils de l'Alsace, M<sup>r</sup> Freppel, évêque d'Angers, acclamé déjà deux fois, et avec plus de six mille voix de majorité, par la troisième circonscription de Brest. »

UN MARIAGE PRINCIER.

La princesse Amélie d'Orléans, l'aînée des deux filles de M<sup>r</sup> le duc de Chartres, est fiancée au prince Waldemar, le plus jeune des six enfants de Christian IX, roi de Danemarck.

Les fiançailles ont été annoncées mer-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIÉUTIER

### DEUXIÈME PARTIE

XVI. — L'ORDRE DE DÉPART

— Demain, je partirai, sans me faire connaître à mon mari, et il ne me reverra jamais, avait dit M<sup>lle</sup> Sauvatre en terminant son récit aux jeunes Ollwiller.

Mais le lendemain matin, lorsqu'elle se préparait à aller faire ses adieux aux amis qu'elle allait quitter avec tant de tristesse, on vint la prévenir que sa sœur, prise d'une fièvre soudaine, la faisait prier de se rendre auprès d'elle.

La pauvre enfant, étendue sur son lit, belle comme aux jours où elle était heureuse, regardait d'elle la jeune femme accourue à son appel.

— Je vous ai priée de venir, dès ce matin, lui dit-elle, et vous n'êtes pas venue; mais vous n'avez rien dit de malade, parce que je sais que vous n'avez rien de grave, n'est-ce pas, me laisser dans l'état où je suis? Je sens bien que je n'ai pas longtemps à

rester sur la terre, ajouta-t-elle en se penchant à l'oreille de son amie, ne m'abandonnez pas, ne laissez pas mon malheureux frère et ma tante livrés seuls à leur douleur, lorsque je partirai.

« Dites, le voulez-vous, me le promettez-vous? Après vous irez où vous voudrez, pour les fuir tous les deux. »

— Oh! oui, je le veux! oui, je vous le promets! s'écria Clémence émue et tremblante. Mais, je le sens aussi, et je le veux, je vous rétablirai par mon affection et mes caresses.

Marthe fit de la tête un imperceptible signe d'incrédulité.

— Rien ne peut me sauver, dit-elle; mais ne leur dites pas, à eux qui mourraient de douleur s'ils devaient la vérité.

En ce moment, Henri entra dans la chambre de sa sœur. D'un rapide coup d'œil il apprécia son état et comprit à peu près ce qui venait de se passer.

— Elle vous a priée de ne plus la quitter, n'est-ce pas? demanda-t-il à Clémence en se tournant vers elle.

— Et je lui ai promis, si ses craintes vous paraissent justifiées; mais je suis bien convaincue qu'elles ne le seront pas, n'est-ce pas?

Henri s'approcha du lit de Marthe.

— Je sais quelles sont tes souffrances et ton désespoir, ma pauvre enfant, lui dit-il; mais tu

l'en exagères les conséquences; tu te rétabliras bientôt, pour reprendre doucement l'existence avec ceux qui t'aiment.

Marthe souriait tristement sans répondre.

Et le regard de Clémence, fixé sur celui du jeune docteur, semblait lui dire:

— Est-ce la vérité que vous venez d'exprimer, ou n'avez-vous d'autre but que celui de la rassurer?

Mais la figure d'Henri paraissait impassible: on eût dit qu'il avait peur lui-même de laisser lire sa pensée sur ses traits altérés.

Tout à coup, on frappa à la porte de la chambre, et un domestique à l'air consterné présenta à son maître un grand pli cacheté qu'Henri saisit d'abord avec indifférence.

— Qui vous a dit de me remettre cela? demanda-t-il au domestique.

Cet homme, ancien serviteur de la famille Ollwiller, à laquelle il était profondément attaché, fit signe à Henri de le suivre, comme s'il craignait de s'expliquer devant les deux femmes.

Henri jeta alors un regard sur la lettre qu'il avait à la main, et il vit le cachet prussien, portant la marque du cercle d'Erstein.

Il eut un frisson de crainte et d'étonnement, et il se leva pour suivre le serviteur qui l'attendait.

Dès que la porte se fut reformée sur eux, Marthe fit signe à Clémence de s'approcher de son lit.

— On ne me le dit pas, mais je sens quelque malheur planer encore sur nous, dit-elle à la jeune femme. Qu'est-ce que c'est que cette grande lettre, toute cachetée, que je viens de voir dans les mains de mon frère?

— Je l'ignore, comme vous, ma chère Marthe, mais il est impossible, comme vous le craignez, que ce soit l'annonce d'un malheur. Il y a tant de choses qui peuvent nécessiter un envoi de ce genre.

— Attendez, dit Marthe; les pressentiments de ceux qui doivent partir ne les trompent jamais.

Il y eut un moment de long silence, pendant lequel il eût été facile de compter les battements du cœur de Clémence.

Enfin, la porte se rouvrit, et Henri parut, accompagné de tante Victorine et de Gertrude.

Cette dernière, depuis longtemps, avait abandonné son poste auprès de Marthe, qui la regardait toujours avec une sorte de terreur.

Aussi détourna-t-elle vivement la tête, en voyant entrer la vieille femme.

Gertrude ne semble pas y prendre garde et se dirigea vers la fenêtre, sur laquelle elle s'appuyait, comme si elle voulait s'isoler.

Les yeux de Clémence interrogeaient ceux d'Henri et de M<sup>lle</sup> Ollwiller.

— Je suis obligé de vous quitter pour quelques heures, lui dit le jeune homme en affectant un air d'indifférence qui eût pu tromper un autre regard



credi dernier à Gmunden, où se trouvent réunis le roi et la reine de Danemarck, le roi de Grèce, la reine douairière Marie de Hanovre, le duc et la duchesse de Cumberland, la princesse Clémentine d'Orléans, veuve du duc de Saxe-Cobourg Gotha et tante de M<sup>re</sup> le duc de Chartres, à l'occasion du baptême du cinquième enfant du duc de Cumberland, dont Christian IX est parrain. Gmunden est situé dans la Haute-Autriche, sur les bords de la Traun; c'est un des endroits les plus pittoresques des Alpes autrichiennes. La reine Marie de Hanovre et son fils, le duc de Cumberland, y ont fixé leur résidence depuis la mort de Georges V, roi de Hanovre, à Paris, en 1878. La princesse Amélie est née le 13 janvier 1865.

Le prince Waldemar est né le 17 octobre 1858; il est lieutenant en premier de la marine danoise.

Les cinq autres enfants de Christian IX sont: le prince héritier Frédéric, marié à une fille de Charles XV, roi de Suède, c'est-à-dire à une nièce du roi de Suède actuel, Oscar II; la princesse Alexandra, mariée au prince de Galles; le prince Guillaume, devenu roi de Grèce, sous le nom de Georges I<sup>er</sup>; la princesse Dagmar, mariée à l'empereur de Russie, Alexandre III, sous le nom de Maria Feodorovna; la princesse Thyra, mariée au duc de Cumberland.

La princesse Amélie sera donc la belle-sœur de l'empereur de Russie, du roi de Grèce, du futur roi d'Angleterre et du futur roi de Danemarck.

M<sup>re</sup> le duc de Chartres a deux autres enfants: la princesse Marguerite, née en 1869, et le prince Jean d'Orléans, né en 1874.

Dimanche, à 6 heures du soir, le prince Waldemar de Danemarck, fiancé de la princesse Amélie d'Orléans, est arrivé à Paris.

A l'avance, M<sup>re</sup> le duc de Chartres, accompagné du marquis de Beauvoir, s'était rendu à la gare de l'Est.

S. Exc. le comte de Moltke-Hvitfeldt, ministre plénipotentiaire de Danemark, officiellement prévenu, attendait sur le quai l'arrivée du fils de son souverain.

A l'arrêt même du train, S. A. R. le prince Waldemar sauta du wagon et s'avança vivement vers M<sup>re</sup> le duc de Chartres qui le serra très-affectueusement dans ses bras.

Le prince se fit immédiatement présenter à tous les personnages qui entouraient M<sup>re</sup> le duc de Chartres.

A la sortie, les princes montèrent dans les voitures qui les attendaient et se firent conduire à l'hôtel de Bristol où Son Altesse Royale a provisoirement fixé sa résidence.

Le prince Waldemar attendra ainsi à Paris le retour de M. le comte de Paris, puis, la présentation faite, se rendra à Dinard où M<sup>re</sup> la duchesse de Chartres passe la saison entourée de sa famille.

Si rien ne contrarie les plans déjà formés, le mariage s'accomplira dans le courant du mois d'octobre.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 août.  
La semaine a bien commencé. La hausse des Consolidés anglais à 100 1/4 et les achats très-suits du comptant ont donné au marché une apparence d'animation qui ne lui était plus habituelle.

Les rentes françaises ont eu, suivant l'usage, les achats des caisses d'épargne. C'est toujours le 3 0/0 qui a la préférence. Le 3 0/0 monte à 81.10, le 4 1/1 à 108.85, l'amortissable à 82.60.

Le Crédit Foncier de France est demandé à 1,320 francs. Les Obligations Communales 1880 et les Foncières 1885 sont toujours très-recherchées.

La Société Générale reste immobile à 453.75, ce qui représente un déboursé de 203.75, l'action n'étant libérée que de 250 fr. Le dividende de 1884 a été de 12.88, ce qui fait du 6 0/0; celui de 1885 sera certainement plus élevé.

La Banque d'Escompte a un marché très-animé. D'ici quelque temps les affaires actuellement en préparation réveilleront l'attention du public et auront une salutaire influence sur les cours.

L'action des Chemins de fer Méridionaux est très-solide à 690. On sait que, mathématiquement, ce titre vaut plus de 800 fr.

Après le détachement du coupon du 1<sup>er</sup> septembre sur les obligations anciennes de l'Ouest-Algérien, les nouvelles se négocieront au même titre et par conséquent au même prix. Il y a donc bénéfice à acheter immédiatement.

Les obligations nouvelles des Chemins autrichiens sont recherchées à 376.75.

Le Panama est très-faible à 441.

Nos chemins de fer sont calmes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### Les prochaines Manœuvres

Le 135<sup>e</sup> de ligne quittera Angers le vendredi 4 septembre et ira coucher à Brissac, le 5 à Noyant-la-Plaine, le dimanche 6 à Doué où il fera séjour, et rencontrera le 77<sup>e</sup> de ligne venant de Cholet. Ces deux régiments arriveront le surlendemain mardi 8 à Saumur et seront cantonnés, le 135<sup>e</sup> quartier des Ponts, le 77<sup>e</sup> à la Croix-Verte et en Saint-Lambert.

Les régiments de Tours occuperont la ville (canton Sud).

Le mercredi 9, les grandes manœuvres commenceront aux portes de Saumur; une partie des troupes se dirigera par Villebernier, l'autre par Vivy; Vernantes sera l'objectif où les troupes cantonneront le soir.

Le lendemain elles se porteront sur Rillé; le 10, l'action s'engagera autour de Château-la-Vallière et ramènera le corps d'armée sur la Loire à Cinq-Mars; le 12, les combattants rentreront tous à Tours, où ils feront séjour et passeront la grande revue qui termine les manœuvres.

Le 135<sup>e</sup> quittera Tours le 15 pour regagner Angers par Langeais, où il couchera ce même jour; le 16 il sera à Bourgueil, le 17 à Longué et le 18 à Angers.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

Lundi, à deux heures, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni à l'hôtel de la Préfecture, et a immédiatement procédé à l'élection du bureau, sous la présidence du doyen d'âge, l'honorable M. Bruas.

M. le comte de Maillé a été réélu président, MM. Th. de Soland et Bruas vice-présidents, MM. Grignon, comte L. de Terres et vicomte de la Bourdonnaye secrétaires.

M. le comte de Maillé prend place au fauteuil et remercie le Conseil de l'honneur qu'il vient de lui faire en l'appelant pour la troisième fois à la présidence du Conseil.

Les commissions se retirent ensuite dans les salles des commissions pour commencer leurs travaux.

### CARROUSEL AU MANS.

Le 15 août, dans l'après-midi, les fêtes de l'inauguration du monument élevé au Mans à la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, ont commencé par un grand carrousel qui donnaient l'artillerie et la cavalerie du 4<sup>e</sup> corps, sur la promenade des Jacobins formant un vaste cirque rectangulaire avec des quinconces ombragés s'élevant par trois tertres étagés.

Le carrousel a été très-brillant. Les officiers du 26<sup>e</sup> et du 31<sup>e</sup> d'artillerie, colonels Barbe et Melidon, en résidence au Mans; ceux du 2<sup>e</sup> dragons, colonel Rozier de Linage, venus de Chartres, et ceux du 20<sup>e</sup> chasseurs, colonel Lyonard de la Gironnerie, venus de Châteaudun, y ont participé, ainsi que la musique de l'École d'artillerie du Mans et celle du 104<sup>e</sup> de ligne, colonel Hugot, régiment qui a longtemps été caserné à la Pépinière à Paris.

Nous avons vu d'abord les reprises d'officiers, composées de quatre quadrilles chacune de huit lieutenants ou sous-lieutenants du 2<sup>e</sup> dragons, du 20<sup>e</sup> chasseurs, des 26<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> d'artillerie.

La course des bagues et celle des têtes ont été très-disputées.

Les prix, flots de rubans et objets d'art, ont été gagnés par M. Savarot, du 20<sup>e</sup> chasseurs, et par M. Dulac, du 2<sup>e</sup> dragons.

Un escadron de ce dernier régiment a ensuite manœuvré d'une façon fort remarquable.

Tous ces exercices font le plus grand honneur à M. Brenne, capitaine-instructeur du 2<sup>e</sup> dragons, qui les a dirigés très-habilement.

Le programme comprenait carrousel d'officiers et carrousel de troupe, courses, sauts de haies, travail au galop et au trot. Très-grand succès, aucun accident. On a surtout admiré la charge des dragons, puis la fantasia des chasseurs et le saut des haies par les officiers.

Parmi ceux-ci, signalons: première quadrille, écharpe bleue: MM. de Saint-Sauveur, Barbier, de Cazes, Vial, Dulac, Cotto, Espivent de la Villeboisnet, de Bry-d'Arcy. Deuxième quadrille, couleur verte: MM. Foiret, Davril, Frichement, de Loustal, Marande, Crepey, Dupuis, de Beauvais. Troisième quadrille, couleur jaune: MM. Saverot, de Moustier, Champenois, Warnet, de Laage de Meux, de la Villedestreux, d'Alès, Lemet. Quatrième quadrille, rouge: MM. Gayet, Battereau, Metzger, de Villeneuve, de Guibert.

La tribune d'honneur était occupée par M. le général Thomassin, commandant le 4<sup>e</sup>

corps d'armée; par M. le général Rolland, commandant la 7<sup>e</sup> division d'infanterie; par M. Allain-Targé, préfet de la Sarthe; par M. le général de Verdère, sénateur; major général, qui avait près de lui le général Frederickhs, attaché militaire à l'ambassade de Russie, et par un grand nombre d'officiers, de fonctionnaires et d'invités, saim de jeunes et jolies femmes en fraîches toilettes.

Quant au public qui entourait le champ clos, il se chiffrait par plusieurs milliers de spectateurs, qui ont chaleureusement applaudi nos officiers et cavaliers.

### UNE PROTESTATION D'ANCIENS MILITAIRES.

Nous avons sous les yeux le texte d'une vigoureuse protestation d'un groupe d'officiers retraités avant 1878.

On sait que le gouvernement, qui avait fait espérer aux vieux défenseurs du pays l'unification de leurs pensions de retraite, a reconnu à la fin de la législature l'impossibilité complète dans laquelle il se trouvait de remplir ses engagements.

Comme on le verra par les extraits suivants du document que nous signalons, les retraités manifestent hautement leur mécontentement contre cette singulière façon d'agir.

Voici l'appel qu'ils adressent à tous leurs amis:

A TOUS NOS COMPAGNONS D'ARMES  
Les retraités avant la loi du 22 juin 1878.

« Chers camarades,

« C'en est fait! Nous sommes en présence d'un parti pris, au Parlement... Nos efforts sont demeurés impuissants auprès des hommes qui nous gouvernent....

« Il n'est plus possible de le mettre en doute: c'est une haine sans exemple qu'on déchaîne certains hommes politiques, au pouvoir encore aujourd'hui. La droiture de nos sentiments, l'honnête liberté que nous pratiquons et manifestons, les offensent... Les belles vertus que la tradition militaire nous a enseignées et que nous avons conservées — quoi qu'ils en disent — font pâlir celles qu'ils professent....

« Notre crime, à nous, c'est d'être venus 20 ans trop tôt, et d'avoir servi la France sous une autre époque, laquelle avec celle que nous traversons contraste assez singulièrement: on n'abandonnait pas, on ne trompait pas par des promesses. Alors, le soldat sacrifiait tout pour son pays....

« Assez de les laisser souffrir par des souvenirs poignants! n'humiliez pas des braves dans leur passé glorieux, en leur jetant comme insulte au visage ce qu'ils ont servi.

« Ce que nous avons servi, Messieurs! C'est la France!... et cela, conformément aux lois du pays, des règlements et de la tradition militaire, et non pas, comme on n'a pas craint de le dire en se servant d'un qualificatif qui nous blesse profondément... Assez de votre mépris par des promesses solennelles — peut-être aussi mensongèrement — faites, avec la pensée cachée d'en obtenir un fruit électoral à votre profit... »

### LA FÊTE DE L'ASSOMPTION A ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Malgré les écrits, les discours, les manœuvres de MM. Renan, Bert, Commanche et autres « déchristianisateurs », la population de notre ville a célébré, samedi, la fête catholique et nationale de l'Assomption avec un empressement, une ferveur même, remarquables de tous. Dès le matin, la cathédrale était remplie; à chaque messe, le nombre des communicants était considérable; à l'office du chapitre, aux vêpres, pas une place n'est demeurée vacante. Dans toutes les églises, après la messe, on a chanté la prière à la sainte Vierge, *Sub tuum præsidium*, en conformité du vœu de Louis XIII.

« Vers 5 heures, la procession traditionnelle est sortie de la cathédrale, au milieu d'une foule silencieuse gardant, sur tout le parcours, une attitude respectueuse. Rarement une cérémonie religieuse a produit une plus favorable impression. Par ordre, plus d'une ressource manquait. Par ordre, pas un soldat, pas une musique militaire, et les vacances ont dispersé même les pensionnaires ecclésiastiques. Mais il s'est trouvé des bonnes volontés assez nombreuses pour former deux corps de musique, méritant

que celui de la jeune femme, et pendant cette absence, qui ne sera que de très-courte durée, vous me promettez de faire bonne garde auprès de notre chère malade?

— Quand pensez-vous partir? demanda M<sup>re</sup> Sauvatre.

— Je pense vous quitter dès ce soir; c'est le seul délai qui me soit accordé.

— Où vas-tu, Henri? s'écria Marthe en se soulevant sur son lit. Tu repars pour Paris, n'est-ce pas? et tu ne veux pas me le dire?

— Non, je ne fais, je te l'assure, qu'un petit voyage tout à fait indispensable, à quelques lieues d'ici.

— Tu ne me retrouveras plus à ton retour! s'écria la pauvre enfant avec une sorte d'exaltation délirante. Frère, ne t'en va pas; frère, ne me laisse pas mourir!

Henri se rapprocha de Marthe avec un air sombre.

— Je ne partirai pas, dit-il, dût-il m'en coûter la liberté et la vie; mais il faut que quelqu'un aille pour moi jusque vers le directeur d'Erstein, auquel des explications sont nécessaires pour me permettre de rester.

— Qui donc aurait le pouvoir de l'en empêcher? demanda la jeune fille.

— Lui, ce directeur, que je ne connais pas, mais dont la bonne foi a certainement été surprise. Je

suis accusé, moi, Français, de ne venir en Alsace, dans ma patrie, que pour y fomentier des dissensions et des troubles, et pour y liguier les habitants contre leurs directeurs actuels.

Tante Victorine eut un mouvement d'indignation qui la fit tressauter sur sa chaise.

— Toi, Henri! s'écria-t-elle, toi qui ne viens ici que pour nous voir et nous apporter quelques instants de bonheur!

— Et moi, qui l'ai si longtemps accusé dans ma pensée! eut presque envie d'exclamer Clémence.

— Continue!... dit Marthe agitée.

— Et cette accusation, reprit Henri, est suivie d'un ordre d'expulsion, avec défense de remettre les pieds sur le sol où je suis né.

— Ah! ja le savais bien, moi! dit la pauvre Marthe. Je savais bien que tous les malheurs devaient nous atteindre!

— Non, car j'espère qu'il suffira d'une simple explication, d'une preuve absolue de la tranquillité de ma vie et de mes actions, pour faire révoquer un ordre aussi inique que cruel.

Mais la jeune malade ne semblait plus écouter les paroles de son frère. Une exaltation fébrile s'était emparée d'elle, au point que l'on pouvait craindre ou un retour de la folie à peine partie, ou une aggravation dangereuse de la fièvre, qui s'était emparée d'elle depuis la veille.

— Il m'est impossible de la quitter ainsi! s'écria

Henri en portant avec désespoir ses mains à sa tête; et cependant il y a urgence, l'ordre d'expulsion est formel pour demain matin, si je ne puis prouver mon innocence. A qui m'adresser pour me sauver?

Clémence s'approcha résolument.

— A moi, dit-elle sans la moindre hésitation, à moi, qui vais partir à l'instant pour Erstein, où je verrai ce terrible directeur; il me donnera le contre-ordre que je vais lui demander. Est-ce que je ne sais pas, comme vous, comme nous tous, que vous êtes innocent du crime dont on vous accuse?

Eh, s'il ne me croit pas, si quelques doutes restent encore dans son esprit, est-ce que je n'aurai pas mes larmes et mes supplications pour obtenir qu'il vous laisse ici jusqu'au rétablissement de votre sœur?

Henri regarda la jeune femme avec un attendrissement plein d'une profonde reconnaissance.

— Vous avez raison, madame, j'accepte votre dévouement, lui dit-il; car, je le sens, personne mieux que vous ne pourra convaincre cet homme, s'il cherche la vérité, ou le toucher, s'il sent un cœur battre dans sa poitrine.

(A suivre.)

Sur les boulevards.  
Un pochard se heurtant à tous les passants.  
— Ah! ça voyons, y sont donc tous en ribotte aujourd'hui!



## CIRQUE GABIANO

PLACE DU CHARDONNET, A SAUMUR.

Chaque soir, le cirque Gabiano obtient un nouveau succès. Hier encore le public était venu en grand nombre applaudir les artistes, dont l'agilité et la souplesse ne laissent rien à désirer. Les équilibristes, les gymnasiarques, les écuyers sont de première force.

M. Gabiano a présenté plusieurs chevaux dressés en liberté d'une grande valeur.

Un des attraits de la soirée est sans contredit le travail de *Rognon*. *Rognon* n'est pas un chien savant, ni une gracieuse *Esmeralda*, c'est tout simplement un gros et gras... cochon; c'est le mot propre.

Ce compagnon de saint Antoine rivalise avec les plus fins caniches pour tous les exercices que font ordinairement ces animaux. Aussi les applaudissements ne manquent pas quand *Rognon* et son clown quittent la piste.

Nous recommandons au public saumurois d'aller faire visite au cirque Gabiano, car la clôture irrévocable a été annoncée hier; ce sera donc la dernière représentation.

### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 17 août

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 » à 16 50	11 » à » »
Saumur,	15 » 15 25	8 50 » »
Baugé,	15 50 » »	10 50 » »
Segré,	16 » 16 50	10 » 10 50
Beaupreau,	15 » 15 50	9 » 10 »
Montfaucon,	15 » » »	9 » » »
Montrevault,	15 » » »	8 50 » »
Chemillé,	15 50 » »	8 » 9 »
Champtoceaux,	15 » 16 »	9 » » »
St-Flor.-le-Vieil,	15 » 16 »	9 25 » »
Cholet,	» » » »	» » » »
Vihiers,	15 » 16 »	8 » 8 50
Brissac,	15 » » »	10 » 11 »
Chalonnnes,	15 50 16 »	9 » » »
Doué,	15 25 15 50	10 » » »

A Nantes, blés américains, de 22 50 à 23 » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 20 » à 20 50 les 100 kilos.

Nous recommandons l'excellente *Huile d'olive* surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 15 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

### LA SITUATION DU VIGNOBLE de Maine-et-Loire

On s'accorde généralement pour dire que la vendange, tout en étant bien répartie sur les coteaux du Layon et dans le Saumurois, est moins abondante en général que l'année dernière.

Quelques cantonnements sont cependant tout-à-fait privilégiés.

Sur la côte de la Loire, la floraison, qui était merveilleusement belle, a été moins féconde que la préparation le faisait espérer. Il y a eu de la coulure, beaucoup dans certains districts, moins dans d'autres.

L'oïdium, quoique se développant tardivement, comme cela se passe toujours dans notre contrée, n'en a pas moins envahi pour cela de grandes étendues.

Dans quelques districts viticoles du Saumurois, nous avons vu la vendange tout-à-fait compromise; mais les propriétaires, qui ont souffert leurs vignes en temps utile, et surtout ceux qui ont pris cette bonne habitude depuis plusieurs années, ont heureusement pu enrayer le mal.

Nous avons été à même de voir un vignoble, dans lequel la part de l'oïdium a été littéralement faite au moyen d'un soufrage répété sur le raisin, le premier soufrage dit préventif n'ayant pu être appliqué en temps opportun.

Beaucoup de vigneronnets mettent à leur disposition un singulier raisonnement pour se persuader que le soufrage n'est autre chose qu'un de ces ballons, que les savants lancent du fond de leur cabinet de travail.

J'ai souffré, disent-ils, et cela ne m'a servi à rien, si bien que, ayant dépensé mon

argent en pure perte, je n'ai pas recommencé.

Ainsi, voilà de braves gens qui ont leurs vignes malades depuis dix, quinze ou vingt ans, et qui, d'un coup de soufflet chargé de soufre, voudraient anéantir pour jamais toutes les spores reproductrices de l'oïdium. Ce serait vraiment par trop merveilleux.

Le soufrage est le remède curatif par excellence de l'oïdium, mais à plusieurs conditions: il faut d'abord qu'il soit fait à propos, ensuite que le travail soit bien exécuté, enfin, que son application soit continuée, non-seulement pendant un an, mais pendant plusieurs années.

Tout vigneron qui aura de la persévérance dans le soufrage, guérira sa vigne de l'oïdium.

Souvent, à côté de l'oïdium, on trouve un autre cryptogame, que l'on appelle l'antrachnose ou la maladie noire. Ce parasite de la vigne arrive, au bout d'un certain temps, à tuer le bois, tandis que l'oïdium ne tue que le raisin.

Le soufre, employé seul, ne détruit pas l'antrachnose, il est nécessaire de venir à son aide au moyen de l'acide sulfurique étendu de dix fois son poids d'eau.

Le lessivage des ceps de vigne doit se faire en hiver (janvier et février), dès que la taille est achevée, et, dans tous les cas, avant le départ du bourgeonnement.

Il y a quelque trente ans, l'antrachnose a fait d'importants ravages dans le vignoble de Maine-et-Loire.

Dans ce temps-là, l'emploi du microscope, peu usité, n'avait pas donné le moyen de savoir ce que nos pères appelaient le *charbon* n'était autre chose qu'un minuscule champignon doué d'une toute aussi puissante faculté de se reproduire que s'il eût été l'un de ces grands *potirons*, si communs autrefois dans les genêts vendéens.

Un troisième cryptogame, plus dangereux que les deux précédents et aussi plus difficile à détruire, se rencontre malheureusement trop souvent dans le vignoble angevin. C'est le *mildew*, qui se prononce *mildiou* en français et que les savants appellent *peronospora viticola*.

Il nous est arrivé en France avec les vignes américaines qui, de crainte d'arriver à vide, apportaient encore avec elles le phylloxéra.

Le *mildew* est le parasite du pampre; il gagne aussi le thyrse floral de la vigne, s'empare des sépales du calice et de la cupule qui protège les étamines, et fait avorter l'ovaire.

Le *Péronospora* commence par faire sur le limbe inférieur des pampres une tache circulaire, jaune ou rouge, selon la variété du cépage atteint, puis il se développe dans l'intérieur du parenchyme, occupe son épaisseur et finalement gagne la feuille qu'il détruit entièrement. Lorsque le *mildew* a complètement envahi une feuille, le pédoncule se décolle, non à son point d'attache au sarment, mais bien à sa jonction avec la nervure médiane du pampre.

Une invasion de *mildew* dans une vigne est toujours très-grave, parce qu'elle tue les organes de la feuille et notamment l'amidon qu'elle contient et qui, au moment de la véraison de la lumière, commence, sous l'influence de la lumière, à se transformer en sucre de glucose, qui est accumulé d'abord dans les ramilles du sarment pour passer ensuite dans le raisin. La feuille, en dehors de ses fonctions respiratoires, est encore chargée de ce rôle important de fabriquer le sucre spécial qui donne la qualité nécessaire au raisin pour faire le bon vin.

Si donc la feuille d'une vigne est malade, si elle est gênée dans son fonctionnement, dans le rôle qui lui a été assigné dans la nature, le raisin est lui-même appauvri et il donnera fatalement un vin de qualité inférieure.

L'année dernière, il y avait beaucoup de *mildew* dans les vignes de l'Anjou; c'est pour cette raison que certains crus renommés n'ont donné que des vins de qualité secondaire, et cela au grand étonnement de bien des personnes qui ne se rendaient pas compte de la situation.

Cette année, nous avons rencontré du *mildew* dans tous les vignobles que nous avons visités. L'envahissement, sur certains points, est très-étendu, sur d'autres plus restreint.

Dans le Saumurois, nous avons encore rencontré une autre maladie de la feuille qu'on appelle la *Chloromanie* ou jaunissement de la feuille, elle est localisée aux terres blanches de cet arrondissement.

Cette affection particulière de la feuille provient du manque dans le sol d'éléments potassiques et ferrugineux; les vigneronnets guériront leurs vignes de la chloromanie quand ils le voudront, il leur suffira de mettre dans le sol un engrais approprié.

Il nous reste à parler du phylloxéra, il vient, comme on dit, brocher sur le tout.

Jusqu'au commencement de la campagne de 1885, l'invasion phylloxérique semblait limitée à onze communes. Savoir: Martigné, Concourson, Brigné, Tigné, Aubigné, Montilliers, dans l'arrondissement de Saumur; et Faveraye-Machelles, Gonnord, les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Chavagnes-les-Eaux, dans l'arrondissement d'Angers.

Actuellement, le nombre des communes reconnues officiellement phylloxérées est de vingt-deux, car le service départemental a dû demander, à M. le préfet de Maine-et-Loire, onze arrêtés nouveaux pour les communes suivantes: Ambillou, Saint-Georges-Châtelais, Trèves-Cunault, Gennez-sur-Loire, dans l'arrondissement de Saumur; Thouarcé, Faye, Mûrs, Mozé, Champocé, dans l'arrondissement d'Angers; la Varenne-sous-Champtoceaux et Champtoceaux dans l'arrondissement de Cholet.

Là ne se bornera pas la déclaration des communes phylloxérées, il ne faut pas se le dissimuler, et il ne faut pas non plus craindre de le dire. Il est nécessaire, selon nous, que le monde viticole de l'Anjou soit bien et dûment averti du danger ou plutôt de la ruine qui le menace.

Sans doute, le mal est grand, plus étendu qu'on ne le croit généralement, mais il n'est pas impossible d'y porter remède, il est encore temps, sinon de faire disparaître le fléau, tout au moins de l'enrayer. Et pour atteindre ce but, il faut que tout le monde s'en mêle, car l'invasion phylloxérique est un fléau qui menace tout à la fois l'intérêt privé et l'intérêt public.

Il ne nous semble pas utile, pour le moment, de nous étendre davantage sur la question phylloxérique; mais nous tenions à écuser la situation et, en finissant, nous répétons ce que nous disions tout à l'heure. Aujourd'hui il est encore temps de conjurer le mal, dans deux ans il sera trop tard.

A. BOUCHARD.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

### LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;  
douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec un gr. colorié chaque numéro:  
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

### ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES

45 ANS DE SUCCÈS

33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Infatigable contre les Indigestions,

Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerve, de Tête, etc.,

et dissipant le moindre malaise.

PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.

Fabrique à LYON, 9, cours d'Herbouville. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.

EXIGER LE NOM DE RICQLES

Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epiceries fines.

### BOURSE DE PARIS. DU 18 AOUT 1885.

Rente 3 0/0.	81 07
Rente 3 0/0 amortissable.	82 80
Rente 4 1/2.	107 75
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 90
Obligations du Trésor.	506 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



# L'EAU de SUEZ

Vaccin de la Bouche  
Supprime  
INSTANTANÉMENT  
et TOUJOURS les

# MAUX de DENTS

et, par conséquent,  
l'Extraction & l'Aufloraison  
S'adresser à M. Suez,  
40, Rue Ampère, PARIS

Dépôts dans les principales maisons précédemment énoncées.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12; et de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

## VENTE

Aux enchères publiques, DE

### 1<sup>o</sup> L'Établissement des FOURS A CHAUX HYDRAULIQUE

De la Croix-de-Beaugé, Situé commune du Vaudelnay-Rillé, et par extension communes de Douces et des Verchers;

### 2<sup>o</sup> UNE MAISON

Située ville de Doué-la-Fontaine, rue de Cholet.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche six septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de M. Arthur-Michel-Antoine Grimault, ancien négociant à Doué-la-Fontaine, aujourd'hui interdit, prise devant M. le juge de paix de Doué-la-Fontaine, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-cinq;

Et à la requête de M<sup>me</sup> Jeanne-Marie Gaudicheau, veuve de M. Michel-Vital-Elisabeth Grimault, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme tutrice à l'interdiction de M. Grimault, son fils sus-nommé;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Auguste Michel, ancien négociant, demeurant à Angers, rue Boisnet,

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit interdit;

Il sera, le dimanche six septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

1<sup>o</sup> Lot.

Les Fours à chaux hydraulique de la Croix-de-Beaugé, situés commune du Vaudelnay-Rillé, et par extension communes de Douces et des Verchers;

Comprenant:

1<sup>o</sup> L'établissement principal, composé de huit fours, deux magasins dans lesquels sont installées deux blâteries, pompe à côté, trois manèges couverts et deux bassins, un vaste hangar sous lequel existent deux autres blâteries, mues au moyen de

deux petits manèges découverts, cour entre ce hangar et les fours dans laquelle existent un bassin et un appareil destiné à l'immersion de la chaux, sous la rampe conduisant aux fours, un petit cellier et une cave voûtée servant d'atelier pour le raccommodage des sacs;

Près des fours, une maison d'habitation distribuée de plusieurs chambres basses et plusieurs chambres hautes, grenier régnant sur le tout, vaste bâtiment comprenant écuries avec grenier, remise et forge;

Dans une cour séparant la maison d'habitation des servitudes, bâtiment où se trouve installée une bascule, pompe avec manège et réservoir. Le tout établi sur un terrain formant une superficie d'environ trois hectares treize ares.

2<sup>o</sup> Le matériel de l'usine composé de:

- Six wagons;
- Cinq cents mètres environ de voie ferrée, reliant les fours aux carrières;
- Trois tombereaux;
- Quatre charrettes;
- Sept chevaux;
- Environ de trente-cinq à quarante-cinq mille sacs;
- Dix brouettes;
- Une tonne montée sur un chariot à quatre roues;
- Enfin divers outils et pièces de bois, servant à l'exploitation des carrières.

3<sup>o</sup> Les carrières de pierres destinées à l'alimentation des fours et à la fabrication de la chaux, établis dans les parcelles ci-après désignées, situées communes du Vaudelnay-Rillé, Douces et les Verchers, exploitées, en cours d'exploitation ou à exploiter.

#### Commune du Vaudelnay-Rillé.

Art. 1<sup>er</sup>. — Deux hectares quarante-cinq ares quatre-vingt-sept centiares de vigne et terrain inculte, situés au lieu dit la Croix-de-Beaugé.

Art. 2. — Cinquante-un ares en terre, aux Bournaies.

Art. 3. — Quatre ares cinquante centiares en terre, au même lieu.

Art. 4. — Treize ares soixante-quinze centiares en vigne, au canton des Grippees.

Art. 5. — Vingt-quatre ares vingt centiares en vigne, au même lieu.

Art. 6. — Sept ares soixante-dix centiares également en vigne, au même canton.

#### Commune de Douces.

Art. 7. — Quarante-sept ares soixante-quinze centiares en vigne, au canton de la Mongeaie.

Art. 8. — Vingt-six ares quarante centiares en terre, au même canton.

Art. 9. — Un hectare quatre ares quatre-vingt-cinq centiares en terre dont une moitié environ est actuellement fouillée, située au même canton de la Mongeaie.

Art. 10. — Soixante-seize ares quarante-sept centiares en terre, au même lieu.

Art. 11. — Vingt-deux ares quinze centiares en terre en partie fouillée, au même endroit.

Art. 12. — Sept ares dix-sept centiares en terre, au même canton, servant actuellement de passage pour le chemin de fer d'exploitation.

Art. 13. — Quatre ares quarante centiares en vigne, au même lieu.

Art. 14. — Huit ares quatre-vingts centiares en terre, aux Charbonnières.

Art. 15. — Onze ares en terre, au même lieu.

Art. 16. — Vingt-deux ares de vigne, au canton de la Mongeaie.

#### Commune des Verchers.

Art. 17. — Trente-huit ares quarante centiares en terre, situés à la Croix-de-Beaugé.

Art. 18. — Cinq ares vingt-huit centiares en terre, au même lieu.

Tous les immeubles dont la désignation précède figurent au plan cadastral savoir:

Ceux situés commune du Vaudelnay-Rillé, sous les numéros 3 p. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 24. 1561. 1567. 1568. 1644. 1726 de la section A;

Et ceux sis commune de Douces sous les numéros 4188 p. 4190 p. 4187 p. 4191. 4192 p. 4198. 4196. 4199. 1202. 1327 de la section C.

4<sup>o</sup> Les pierres à chaux extraites et se trouvant sur les carrières au jour de l'adjudication.

5<sup>o</sup> Et les approvisionnements en charbons, pailles, foin, avoines, etc., existant également au jour de l'adjudication.

2<sup>o</sup> Lot.

Une maison, située ville de Doué-la-Fontaine, rue de Cholet, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine avec bûcher à côté, grenier au-dessus, salon et salle à manger séparée par un corridor, dans lequel existe un escalier en pierres desservant les chambres hautes, pièce servant de bureau, au premier étage cinq chambres dont trois avec cabinets, grenier sur le tout;

Dans la cour un bâtiment de servitude comprenant: deux écuries, une remise, une buanderie et une chambre de gargon, grenier sur le tout;

Cour et jardin;

Le tout renfermé de murs et joignant dans son ensemble: au nord la rue de Cholet, au levant M<sup>me</sup> Priou, au midi la rue d'Alger et au couchant M. Chéreau-Martin.

#### MISES A PRIX.

Outre les charges et conditions insérées dans le cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> TESSIER, notaire commis, et déposé en son étude, ces immeubles seront exposés aux enchères sur les mises à prix ci-après:

Le premier lot, sur celle de quinze mille francs;

Et en outre à la charge de servir à l'interdit M. Arthur Grimault, né le trois décembre mil huit cent trente-neuf, une rente viagère et annuelle de trois mille francs, payables 1,500 fr. par semestre à partir du six septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le deuxième lot, sur celle de cinq mille francs;

Et en outre à la charge de servir à l'interdit Arthur Grimault, une rente viagère et annuelle de mille francs, payables 500 fr. par semestre à partir du six septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

S'adresser, pour les renseignements:

A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur;

A M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

Dressé le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

1<sup>o</sup> Une MAISON bourgeoise, située à Saumur, rues de Nantilly et du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21, avec cour, servitudes et vaste jardin;

2<sup>o</sup> Une autre MAISON, située à Saumur, rue Nationale, n° 25, 27 et 29, occupée par M. BOISSEAU et autres locataires.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (700)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

## UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (648)

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

## A VENDRE

Par adjudication amiable,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER,

Le samedi 29 août 1885, à 1 heure du soir

## Une Maison

Sise à Saumur, rue des Capucins, Occupée par M. TESSIER, boulanger. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. RENARD, ancien notaire, rue Verte, 16, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER. (692)

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

## A CÉDER DE SUITE

## FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, (644)

## A VENDRE

## Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur. S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

## A CÉDER

## ÉPICERIE Mercerie

Dans une des principales rues. S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE D'OCCASION

## UNE VICTORIA

En bon état. S'adresser au bureau du journal.

## CABINET D'AFFAIRES

## M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires. Arbitrages et expertises complètes. Recouvrements et renseignements, etc., etc. Consultations absolument gratuites.

## M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 100 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

## FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentionnet POUR

## COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Brevet s. g. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLE

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. PAIX MODÉRÉS.

UN JEUNE HOMME, bon organisateur, possédant d'excellentes références religieuses et artistiques, aurait désiré une place d'organiste dans une paroisse de Saumur ou des environs. S'adresser à M. PORRET, hôtel de la Paix, Saumur. (688)

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

Saumur, imp. P. GODET.

## CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)																
9	13	matin	omnibus-mixte.																
1	35	soir																	
3	32		express.																
7	15		omnibus.																
10	36		(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																
8	21		omnibus.																
9	37		express.																
12	48	soir	omnibus-mixte.																
4	44																		
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)																
10	24		express-poste.																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.